

CHAMPIONNATS D'ILE DE FRANCE MINIMES
Dimanche 26 juin 2022
Lieu à définir

Tous les athlètes ayant réalisé les minima seront qualifiés pour les championnats d'Ile-de-France.

Date limite de qualification : dimanche 12 juin 2022

La réunion de qualification aura lieu le mardi 14 juin 2022.

Les qualifications seront effectuées en fonction des bilans à jour sur le SI-FFA le 13 juin 2022 au soir.

Au cours de cette réunion la liste des athlètes qualifiés sera établie ainsi qu'une liste complémentaire d'athlètes susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement. Il sera tenu compte des résultats des championnats d'académies UNSS (individuels et par équipes) et des championnats régionaux UGSEL et affinitaires (sous réserve de leur enregistrement sur le SI-FFA).

La liste complète des qualifiés et les horaires seront disponibles sur <http://lifa.athle.org> à partir du 15 juin 2022 *ainsi que la liste des athlètes qui seraient susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement.*

FEMININES	EPREUVES	MASCULINS
Au bilan : 36 qualifiés	80 m	Au bilan : 36 qualifiés
Au bilan : 36 qualifiés	120m	Au bilan : 36 qualifiés
3'10"	1 000 m	2'45"
7'22"	2 000 m	Au bilan : 16 qualifiés
12"54 ou 12"3	80h/100h	14"54 ou 14"3
32"34 ou 32"1	200 h	28"84 ou 28"6
1m55	Hauteur	1m76
5m25	Longueur	6m10
2m60	Perche	3m45
11m00	Triple Saut	12m80
10m60	Poids	12m80
28m00	Disque	35m00
34m00	Marteau	34m00
29m00	Javelot	40m00
12 meilleurs temps	Relais 4 x 60	12 meilleurs temps
12 meilleurs temps	Relais 4 x 60 (Mixte)	12 meilleurs temps
16 meilleurs temps (au plus)	Marche	16 meilleurs temps (au plus)

Les minima ci-dessous devront avoir été réalisés entre le 1^{er} janvier et le 12 juin 2022, et ce, en extérieur. Pour les nouvelles épreuves apparaissant dans le registre FFA, la CRJ décide de faire la sélection au bilan.

Attention : les minima de qualification devront être réalisés dans les conditions règlementaires de compétition, cependant si les conditions n'ont pas pu être réalisées il sera nécessaire de faire une demande de repêchage exceptionnel.

Attention : un athlète ne sera autorisé qu'à participer à un seul relais (Normal ou Mixte).

Limitation du nombre d'épreuves : Au maximum 4 épreuves (Relais non compris) par athlète dont pas plus de deux courses, l'une des deux devant être inférieure à 200 m.

Désengagements : Si un athlète ne souhaite pas participer aux épreuves pour lesquelles il est qualifié, son club devra le désengager sur le site LIFA avant le 22 juin 2022 - 23h59. Cette façon de procéder permettra des qualifications supplémentaires.